



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/101 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS
COMMUNAUTAIRES DU 25 JUILLET 2024 A 18H00 ET 19H00**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

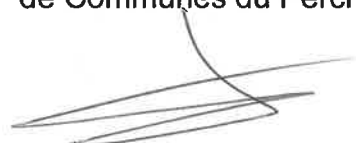
Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Monsieur le Président soumet les procès-verbaux des séances du 25 juillet 2024 à l'approbation du Conseil Communautaire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.


Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver les procès-verbaux des séances du 25 juillet 2024.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/102 – DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

L'assemblée délibérante de l'EPCI peut déléguer une partie de ses attributions au président.

Cette délégation, qui prend la forme d'une délibération, porte sur une ou plusieurs attributions de l'assemblée, à l'exclusion des champs suivants qui ne peuvent pas être délégués :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux et tarifs des taxes ou redevances ; l'approbation du compte administratif ; les dispositions à caractère budgétaire suite à une mise en demeure de la chambre régionale des comptes ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- l'adhésion de la communauté à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le président rend compte des attributions qu'il a exercées par délégation.

Il est proposé de déléguer au Président de la Communauté de Communes du Perche les attributions suivantes :

1. Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
2. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
3. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes ;
5. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés inférieurs à 90 000€/HT.
6. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000€ ;
7. Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens de l'EPCI ;
8. Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire intercommunal ;
9. Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
10. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
11. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
12. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
13. Procéder à la réalisation des emprunts prévus dans le budget et destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

14. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et selon les tarifs fixés par le conseil communautaire ;
15. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes.
16. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et selon les tarifs fixés par le conseil communautaire

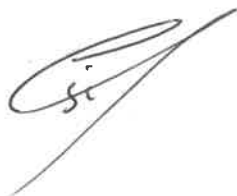
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et décide de déléguer au Président les attributions telles qu'énumérées.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25 NOV. 2024
Publication/Notification/Affichage le : 25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/103 – DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

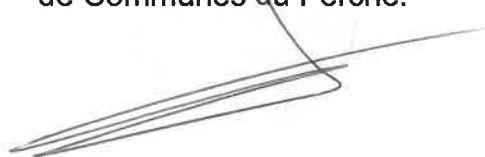
Préalablement à l'élection des vice-présidents, son nombre doit être défini librement par le conseil.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci et 15 vice-présidents ou 20 dans les métropoles. Ce nombre peut être porté à 30 % dans la limite de 15 vice-présidents ou 20 vice-présidents dans les métropoles par délibération à la majorité des 2 tiers du conseil.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer à SEPT (7), le nombre de Vice-Présidents.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le nombre de vice-Présidents à 7.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 12 5 NOV. 2024
Publication/Notification/Affichage le :

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/104 – ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-2, L 5211-10 et L 5211-41-3

Le Président explique que l'élection du 1^{er} Vice-Président suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Président de la Communauté de communes telles que définies aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités

Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

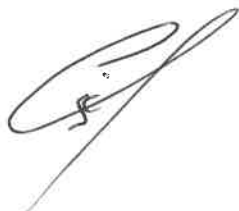
Avec 29 bulletins pour, 9 bulletins blancs et 1 bulletin nul, Monsieur EPINETTE Claude est élu 7^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/105 – RETRAIT DE LA DELIBERATION SUR LES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

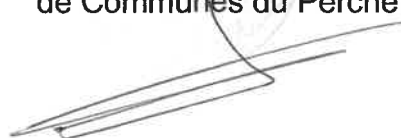
Par délibération du 25 juillet 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche avait fixé les indemnités de fonctions aux Président et vice-Présidents.

Toutefois, par courrier du 21 août 2024, les services du contrôle de légalité de la Préfecture de Chartres ont émis une remarque sur la délibération n°25-07-2024/96 dans laquelle la population de référence utilisée pour le calcul des indemnités, est la population totale authentifiée lors du dernier renouvellement intégral du conseil municipal, soit en 2019 (article R.2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et non celle de 2021 visée dans la délibération. Cette population de référence est la même pour toute la durée du mandat, soit 19 002 habitants pour la Communauté de Communes du Perche.

De plus, les services du contrôle de légalité de la Préfecture de Chartres demandent le retrait de cette délibération suite à la délibération n°25-07-2024/92 qui fixe le nombre de vice-Présidents à six alors que dans l'acte relatif aux indemnités de fonction (délibération n°25-07-2024/96), le nombre de vice-présidents était de sept.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retirer la délibération n°25-07-2024/96 du 25 juillet 2024 sur les indemnités de fonctions du Président et des vice-présidents.


Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 25 NOV. 2024

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/106 – INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le versement d'indemnités est subordonné à « l'exercice effectif du mandat » ce qui suppose pour les vice-présidents de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du président.

Le montant des indemnités est fixé par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant total des indemnités versées aux membres de l'EPCI (président, vice-présidents et le cas échéant, conseillers communautaires membres du bureau) est plafonné dans une enveloppe indemnitaire globale. Celle-ci est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et celles de vice-présidents, prend en compte le nombre de vice-présidents suivants :

- Soit 20 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant calculé en application de la règle de droit commun, sans tenir compte des accords locaux,
- Soit le nombre de vice-présidents, si celui-ci est inférieur.

Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de fonction publique) :

Population totale	Président	Vice-président
10 000 à 19 999	48.75	20.63

La population totale de la Communauté de Communes du Perche s'élève à 19 002 habitants (source Insee 2019).

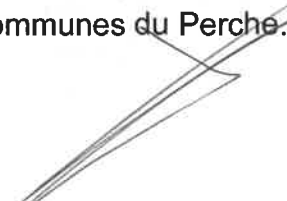
Le nombre des vice-présidents est fixé à 7.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités est défini comme suit :

FONCTION	TAUX INDICE BRUT TERMINAL (%)	MAJORATION (%)	TAUX APRES MAJORATION (%)
Président	32.20	0	32.20
1 ^{er} vice-président	15.17	0	15.17
2 ^{ème} vice-président	15.17	0	15.17
3 ^{ème} vice-président	15.17	0	15.17
4 ^{ème} vice-président	15.17	0	15.17
5 ^{ème} vice-président	15.17	0	15.17
6 ^{ème} vice-président	15.17	0	15.17
7 ^{ème} vice-président	15.17	0	15.17

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités du président et des vice-présidents conformément au tableau ci-dessus.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le :

25 NOV. 2024

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour le Président,

Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/107 – MODIFICATION DANS LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE AU SEIN DES INSTANCES EXTERIEURES

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Suite à la démission de Madame HUGUET Marie-Claude (élue sur la commune de Miermaigne), il convient de désigner de nouveaux représentants de la Communauté

de Communes du Perche au sein des instances extérieures (syndicats, établissements publics, associations).

Organisme	Conseiller sortant	Conseiller proposé
SICTOM – Conseil Syndical	<ul style="list-style-type: none">• HUGUET Marie-Claude (Titulaire)	<ul style="list-style-type: none">• BOURGEOIS-MOYER Laurence (titulaire)
SICTOM – Conseil Syndical	<ul style="list-style-type: none">• BOURGEOIS-MOYER Laurence (suppléante)	<ul style="list-style-type: none">• LAUMOSNE Michel (suppléant)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, les modifications des représentants de la Communauté de Communes du Perche au sein du SICTOM.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/108 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2026 ENTRE LA CDC DU PERCHE ET LA DDFIP

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, de l'amélioration de la qualité des comptes et de la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics, la communauté de communes du Perche et le responsable du Service de gestion comptable (SGC) de Nogent-le-Rotrou souhaitent s'engager dans une démarche

volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération privilégiée de leurs services, déjà ancrée dans les pratiques.


Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Le Président de la communauté de communes et son comptable ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale. *Convention en PJ.*

Le Président propose à ses collègues de signer la convention de partenariat avec la DDFIP.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la CDC du Perche et la DDFIP ainsi que tous les documents y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/109 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

En application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal en fiscalité professionnelle unique verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Les attributions de compensation prévisionnelles proposées pour 2024 sont basées sur celles votées en 2022 :

	AC DEFINITIVES 2022 EN €	AC 2024 EN €
ARCISSES	691 166	691 166
ARGENVILLIERS	6870	6870
AUTHON DU PERCHE	275 538	275 538
BEAUMONT LES AUTELS	63 620	63 620
BETHONVILLIERS	871	871
CHAMPROND EN PERCHET	15 377	15 377
CHAPELLE ROYALE	43 700	43 700
CHARBONNIERES	16 956	16 956
COUDRAY AU PERCHE	73 436	73 436
LES AUTELS VILLEVILLON	7 165	7 165
LES ETILLEUX	7 639	7 639
LA GAUDAINE	-999	-999
LUIGNY	14 923	14 923
MIERMAIGNE	33 693	33 693
NOGENT LE ROTROU	2 004 063	2 004 063
SAINT BOMER	72 103	72 103
SAINT JEAN PIERRE FIXTE	9 268	9 268
SOUANCE AU PERCHE	27 983	27 983
TRIZAY COUTRETOT SAINT SERGE	5 888	5 888
VICHERES	6 975	6 975
TOTAL	3 376 235	3 376 235

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette proposition.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/110 – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Une décision modificative n°1 est nécessaire sur le budget principal de la Communauté de Communes du Perche.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Montant	Total
Chapitre 040	13916		414	511 02	Opérations d'ordre de transfert entre sections Subvention MSP ADP	22 500,00	22 500,00
Chapitre 21	21351 2148 2188		01 633 414	01 95 00 511 05	Immobilisations corporelles Travaux divers Constructions sur sol d'autrui Achat mobilier pour le pôle santé des gauchetières	- 277 668,38 -60 000,00 862,86	-336 805,52
Chapitre 204	20415342		633	95 00	Subventions d'équipement versées Subventions d'équipement versées aux établissements à caractère industriel et commercial	60 000,00	60 000,00
					TOTAL	-254 305,52	-254 305,52

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Montant	Total
Chapitre 021	021		01	01	Virement section de fonctionnement Virement section de fonctionnement	- 274 908,02	- 274 908,02
Chapitre 040	281321		414	511 01	Opérations d'ordre de transfert entre sections Subvention MSP ADP	-22 500,00	-22 500,00
Chapitre 10	10222		01	01	Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	5 018,41	5 018,41
Chapitre 16	165		414	511 01	Emprunts et dettes assimilées Caution	178,49	178,49
Chapitre 23	2313 238		414 414	511 05 511 05	Immobilisations en cours Réduction de mandat SUEZ Avance Pôle Santé des Gauchetières	1 574,60 36 331,00	37 905,60
					TOTAL	-254 305,52	-254 305,52

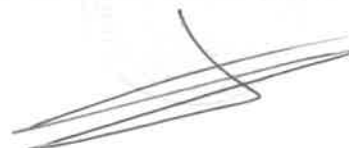
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							Montant	Total
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service				
Chapitre 011	62268		01	01			21 476,10	21 476,10
					Charges à caractères générales Autres honoraires, conseils			
Chapitre 012	64111		01	01			40 000,00	40 000,00
					Charges de personnel Charges de personnel			
Chapitre 014	7392221		01	01			16 666,00	16 666,00
					Atténuations de produits FP/C			
Chapitre 023	023		01	01			- 274 908,02	- 274 908,02
					Virement section d'investissement Virement section d'investissement			
Chapitre 042	6811		414	511 02			- 14 188,55	- 22 500,00
	6811		414	511 01			- 8 311,45	
					Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements Dotations aux amortissements			
Chapitre 65	6553		01	01			328 315,63	320 014,39
	65736222		61	90 04			- 5 493,69	
	65736222		61	90 02			- 2 807,55	
					Autres charges de gestion courante Contingent incendie à partir du 07/08/2024 Participation vers budgets annexes Immobilier Economique Participation vers budgets annexes ZA			
					TOTAL		100 748,47	100 748,47

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Atténuations de charges	Montant	Total	
Chapitre 013	6419		01	0301	Remboursement	1 866,24	44 878,15	
	6419		338	422 07	Remboursement	19 350,87		
	6419		414	124	Remboursement	164,58		
	6419		331	421 00	Remboursement	28,48		
	6419		331	421 03	Remboursement	195,18		
	6419		02	0303	Remboursement	11 779,93		
	6419		331	421 01	Remboursement	1 442,45		
	6419		338	422 06	Remboursement	10 050,42		
Chapitre 042	777		414	511 02	Opérations d'ordre de transfert entre sections Subvention MSP ADP	22 500,00	22 500,00	
Chapitre 70	70328		428	524 01	Produits des services Recettes Aire Accueil Gens du voyage	6 076,25	6 076,25	
Chapitre 73	732221		01	01	Impôts et Taxes FPIC	10 731,00	10 731,00	
Chapitre 731	73118		7212	812 00	Fiscalité locale Autres contributions directes - collecte et traitement des ordures ménagères	388,00	3 464,00	
	73118		01	01	Autres contributions directes	3 076,00		
Chapitre 74	741124		01	01	Dotations et participations	-	30 042,81	
	741126		01	01	Dotations d'intercommunalité des EPCI	-		
	744		01	01	Dotations de compensation des PECE	16 971,00		
	74832		01	01	FCTVA - fonctionnement	24 727,00		
	74833		01	01	Etat - compensation au titre de la CET (CFE, CVAE)	11 049,19		
			01	01	Etat - compensation au titre des exonérations FB et FNB	17 435,00		
			01	01	Etat - compensation au titre des exonérations FB et FNB	16 829,00		
Chapitre 75	75888		02	020	Autres produits de gestion courante Administration	592,52	42 480,36	
	75888		331	421 07	Espaces jeunes	5 804,00		
	75888		414	511 00	santé	58,80		
	75888		61	90 03	Ex-syndical	374,01		
	75888		414	511 05	Pôle santé des Gauchetières	227,20		
	75888		414	511 01	MSP Nogent le Rotrou	13 706,56		
	75888		414	511 03	Pôle ophtalmo	12 911,27		
	75888		01	01	Divers	8 752,55		
	75888		02	0303	Personnel SCM	53,45		
Chapitre 77	773		01	01	Produits spécifiques Mandats annulés sur exercice antérieur	661,52		661,52
					TOTAL	100 748,47		100 748,47

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative n°1 sur le budget principal.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/111 – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE REGIE
DE TRANSPORTS**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Une décision modificative n°1 est nécessaire sur le budget annexe Régie de Transports de la Communauté de Communes du Perche.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 21	21828		81	252 00	16 622,72	16 622,72
					16 622,72	16 622,72
					16 622,72	16 622,72

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 040	281828		81	252 08	244,24	16 622,72
	28188		81		16 378,48	
					16 622,72	16 622,72

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							Montant	Total
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service				
Chapitre 011	61551		81	252 00		Charges à caractères générales Entretien et réparations sur matériels roulant	6 000,00	6 000,00
Chapitre 012	64111		81	252 00		Charges de personnel Charges de personnel	3 000,00	3 000,00
Chapitre 042	6811		81	252 00		Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements Dotations aux amortissements Dotations aux amortissements	15 661,65	16 622,72
	6811		81	252 02			475,64	
	6811		81	252 08			485,43	
Chapitre 65	6535		81	252 00		Autres charges de gestion courante Formation TP conducteur transport en commun sur route	16 000,00	16 000,00
						TOTAL	41 622,72	41 622,72

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							Montant	Total
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service				
Chapitre 013	6419		81	252 00		Atténuations de charges Remboursement	16 280,44	16 280,44
Chapitre 74	747888		81	252 11		Dotations et participations Participation SITS	25 342,28	25 342,28
						TOTAL	41 622,72	41 622,72


Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative n°1 sur le budget annexe Régie de Transports.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

25 NOV. 2024

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/112 – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE ZA

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Une décision modificative n°1 est nécessaire sur le budget annexe ZA de la Communauté de Communes du Perche.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 023	023			90 00	- 2 807,55	- 2 807,55
Chapitre 043	608			90 00	- 2 723,81	- 2 723,81
Chapitre 66	66111			90 00	- 2 723,81	- 2 723,81
					- 8 255,17	- 8 255,17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

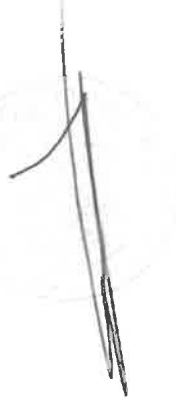
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 042	7133			90 00	- 2 723,81	- 2 723,81
Chapitre 043	796			90 00	- 2 723,81	- 2 723,81
Chapitre 73	7328			90 00		-
Chapitre 74	74751			90 02	- 2 807,55	- 2 807,55
					- 8 255,17	- 8 255,17

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 16	1641			90 00	Emprunts et dettes assimilées	83,74
					Emprunts	- 83,74
Chapitre 040	3355			90 00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-2723,81
					Travaux	-2723,81
					TOTAL	- 2 807,55 - 2 807,55

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 021	021			90 00	Virement de la section de fonctionnement	- 2 807,55
					Virement de la section de fonctionnement	- 2 807,55
					TOTAL	- 2 807,55 - 2 807,55

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative n°1 sur le budget annexe ZA.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/113 – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAULT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Une décision modificative n°1 est nécessaire sur le budget annexe Immobilier Economique de la Communauté de Communes du Perche.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 011	63512		61	90 00	Charges à caractères générales Taxes foncières	- 6 837,39
Chapitre 023	023		61	90 00	Virement à la section d'investissement Virement à la section d'investissement	- 50 000,00
Chapitre 66	66111		61	90 06	Charges financières Intérêts réglés à l'échéance	51 343,70
TOTAL					-5 493,69	-5 493,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 74	74751		61	90 04	Dotations et participation Participation du budget principal	- 5 493,69
TOTAL					- 5 493,69	- 5 493,69

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 21	2135		61	90 02	Immobilisations corporelles Installation générales	- 30 000,00
	2135		61	90 00	Installation générales	- 19 084,34
	2135		61	90 12	Installation générales	- 915,66
TOTAL					-50 000,00	-50 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 021	021		61	90 00	Virement de la section de fonctionnement Virement de la section de fonctionnement	- 50 000,00
TOTAL					- 50 000,00	- 50 000,00

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative n°1 sur le budget annexe Immobilier Economique.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/114 – MODIFICATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS
DES IMMOBILISATIONS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU
18/12/2023)**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAULT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

L'instruction comptable M57 fait évoluer le calcul de l'amortissement en passant du mode linéaire au prorata temporis. Cela signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, l'amortissement d'un bien débutera à partir de sa date de mise en service.

En outre, il est possible de justifier d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour certains types de biens et principalement les biens de faible valeur (immobilisations n'ayant pas vocation à rester dans l'inventaire une fois amorties). Il est proposé, que les biens de faible valeur (dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 000 €) soient amortis en totalité sur l'année suivant leur acquisition.

Pour rappel, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de bien figurant à l'actif conformément à l'article R2321-1 du CGCT et sont enregistrées sur des comptes de classe 2 selon les modalités suivantes :

- Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20
- Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229),
- Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27

Cependant certaines durées revêtent un caractère obligatoire comme : les frais relatifs aux documents d'urbanisme, les frais d'études, de recherche et d'insertion non suivis de travaux et les subventions d'équipements versées.

Dans ce cadre, les communes de plus de 3 500 habitants procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art,
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition,
- des immeubles non productifs de revenus

Au vu de ces modifications, il est proposé de fixer les durées d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations telles que présentées en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15, L2321-2 et L5211-10 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu les délibérations :

- **N°7 et n° 8 du 06/03/2008 ;**
- **N°8 et 13 du 24/02/2010 ;**
- **N°24 du 20/06/2011 ;**
- **N°20 du 17/10/2013 ;**
- **N°9 du 09/06/2016 ;**
- **N°11 du 05/02/2018 ;**
- **N°31 du 11/04/2019 ;**
- **N°23 du 20/07/2020 ;**
- **N°27 du 12/04/2021 ;**
- **N°45 du 11/04/2022** fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions

Considérant la nécessité de mettre davantage en cohérence la durée de vie et la durée d'amortissement comptable ;

Considérant que les immobilisations déjà intégrées à l'inventaire patrimonial doivent poursuivre leur plan d'amortissement initial jusqu'à leur terme ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter les durées d'amortissements des immobilisations listées en annexe soumis à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,
- De considérer la date de délai global de paiement du mandat d'acquisition de l'immobilisation comme sa date de mise en service,
- DIT que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine,
- De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis pour les biens comptabilisés en M57 à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire à 1 000€)
- D'abroger la délibération n°18-12-2023/123 du 18 décembre 2023 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions,

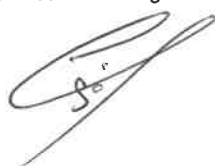
Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/115 – TARIFS D'UTILISATION DU GYMNASSE D'AUTHON DU PERCHE INSCRITS DANS LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Dans le cadre de l'utilisation du gymnase d'Authon du Perche par le collège Joachim du Bellay, une convention a été signée en février 2020 pour une durée de 5 années.

Il convient cependant chaque année d'approuver les tarifs selon les plafonds arrêtés par le Conseil Départemental pour cette utilisation en période scolaire 2024-2025 :

	<i>Pour rappel</i> De septembre à décembre 2023	<i>Pour rappel</i> De janvier à juillet 2024	De septembre à décembre 2024	De janvier à juillet 2025
Gymnase	15.95 €	16.77 €	16.77 €	17.15 €

Monsieur le Président sollicite de ses collègues l'approbation des tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs d'utilisation du gymnase d'Authon-du-Perche pour l'année scolaire 2024/2025.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/116 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE ENTRE LE SISPAB ET LA CDC DU PERCHE

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE


Le Relais petite Enfance intervient sur la commune de Beaumont-les-Autels. Une convention de participation aux frais de chauffage est établie entre le SISPAB (Syndicat Intercommunal des Salles Polyvalentes Argenvilliers / Beaumont-les-Autels) et la Communauté de Communes du Perche pour le remboursement du chauffage.

Le remboursement est un forfait des frais de chauffage fixé à 350 € annuel.

Cette convention est établie pour une période de 3 ans et sera renouvelée par tacite reconduction tant que l'activité persiste sans modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de participation aux frais de chauffage et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec le SISPAB.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

25 NOV. 2024

Publication/Notification/Affichage le : 25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour le Président,

Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/117 – DOSSIERS PERCHE AMBITION : Projet n°24PE08

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 5 juillet 2024

Monsieur le Président informe les conseillers de l'avis formulé sur le dossier présenté et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

**Projet n°24PE08 : Mme Ionica CEREMPEI – Le Perch'oir –Matériel – Argenvilliers –
Communauté de Communes du Perche**

Madame CEREMPEI a repris le restaurant Le Perch'oir et l'ouverture est prévue mi-juillet 2024. La demande de subvention porte sur l'achat de matériel de cuisine (principalement pour 2 buffets frigorifiés).

Elle sollicite Perche Ambition pour financer son projet.

- ▣ **Projet : Matériel**
- ▣ **Investissement global : 10 504 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 10 504 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 3 000 €**

Avis du comité de pilotage : favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 38 voix pour et une voix contre, approuve l'attribution de ces subventions.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

25 NOV. 2024

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/118 – DOSSIERS PERCHE AMBITION : Projet n°24PE14

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 27 septembre 2024.

Monsieur le Président informe les conseillers de l'avis formulé sur le dossier présenté et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

**Projet n°24PE14 : Mme Florence LAQUERRIERE – Flow'r'essence –Matériel – Authon-du-Perche
– Communauté de Communes du Perche**

Madame LAQUERRIERE souhaite acheter du matériel pour développer son cabinet de naturopathie / réflexologie : bol d'air (oxygénation des cellules), tabouret ergonomique et ensemble de verrerie.

Elle sollicite Perche Ambition pour financer son projet.

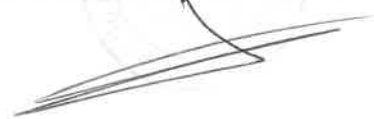
- **Projet : Matériel**
- Investissement global : 2 090 €/HT
- Investissement éligible : 2 090 €/HT
- Subvention proposée : 627 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Monsieur Éric GIRONDEAU ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 38 voix pour, approuve l'attribution de ces subventions.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/119 – DOSSIERS PERCHE AMBITION : Projet n°24PE16

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 27 septembre 2024.

Monsieur le Président informe les conseillers de l'avis formulé sur le dossier présenté et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

**Projet n°24PE16 : Mme Amélie CUILLERIER – Le Studio d'Amélie –Acquisition des murs –
Nogent-le-Rotrou – Communauté de Communes du Perche**

Madame CUILLERIER est gérante du salon de coiffure « Le Studio d'Amélie » et sollicite une subvention au titre du dispositif Perche Immobilier pour l'acquisition des murs.

- ▣ **Projet : Acquisition des murs**
- ▣ **Investissement global : 130 000 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 130 000 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 5 000 €**

Avis du comité de pilotage : favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces subventions.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/120 – DOSSIER PERCHE AMBITION IMMOBILIER : Projet
n°24PE17**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni 27 septembre 2024.

Monsieur le Président informe les conseillers de l'avis formulé sur le dossier présenté et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

Projet n°24PE17 : Mme Jordana LE CAM – Cabinet de dentiste –Travaux et Matériel – Luigny – Communauté de Communes du Perche

Madame LE CAM est dentiste et est en train de réhabiliter l'ancienne école de Luigny pour y installer son cabinet. Elle sollicite une subvention dans le cadre des travaux de réhabilitation et de l'achat de matériel dentaire.

- ▣ **Projet : Travaux et matériel**
- ▣ **Investissement global : 387 000 €/HT**
- ▣ **Investissement éligible : 387 000 €/HT**
- ▣ **Subvention proposée : 3 000 €**

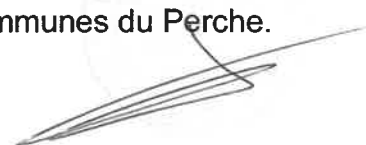
Suivant le visa de l'article 7 de règlement Perche Ambition autorisant la dérogation à titre exceptionnel aux dispositions relatives aux bénéficiaires, aux conditions d'éligibilité, au montant et à la forme de l'aide pour les projets particulièrement significatifs au regard de l'économie régionale, dans le respect des règles d'encadrement communautaire.

Avis du comité de pilotage : favorable.

Monsieur Alain VILLETTE ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 30 voix pour, 2 voix contre et 6 absentions, approuve l'attribution de ces subventions.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le :

25 NOV. 2024





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/121 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES D'AUXIFIP
2023/2024 (INFORMATION)**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : 6 – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : 7 – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2023/2024 de la Société AUXIFIP liée par un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes.

Ce rapport contient les différents éléments techniques et financiers relatifs à la société.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, prend acte, de la présentation aux conseillers du rapport d'activité 2023/2024 d'AUXIFIP.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/122 – AVENANT N°2 AU LOT 10 PEINTURE – POLE SANTE DES
GAUCHETIERES**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : 6 – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : 7 – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

L'entreprise LEDUC domiciliée 55 rue de Sully à NOGENT-LE-ROTRON (28400) est titulaire du lot 10, peinture pour un montant de base de 17 882.37 soit 21 458.84 euros TTC dans le cadre des travaux de construction d'un pôle de santé aux

Gauchetières à Nogent-le-Rotrou. La passation d'avenant a été nécessaire afin de faire avancer le chantier :

- Avenant N° 1 : Prolongation délai d'exécution de travaux

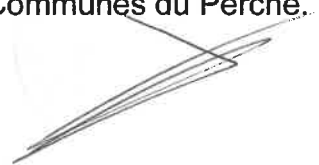
Des prestations n'ont pas été prévues. Afin de les intégrer au marché du lot 10, il convient de passer un avenant N°2 correspondant à :

- La pose de baguettes de protection d'angles non réalisée pour - 750 euros HT

Le montant total du marché (avenants compris) du lot 10, peinture signé avec l'entreprise LEDUC est porté à 17 132.37€ HT soit 20 225.84 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

N°14-11-2024/123 – AVENANT BAIL DE LOCATION DES LOCAUX DU CENTRE DE SANTE AUX INFIRMIERS

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Par délibération n° 18-06-2024/66, les conseillers communautaires ont délibéré pour la signature d'un bail professionnel avec les infirmiers libéraux pour le pôle santé. Le bail signé le 04 juillet 2024 démarrait le 23 août 2024 pour permettre l'installation des infirmiers dans leur cabinet avec un démarrage de loyer au 1^{er} septembre 2024.

Or, au vu des diverses contraintes liées au bâtiment, le cabinet d'infirmiers n'a pas pu intégrer les locaux du pôle santé au 23 août 2024 comme convenu dans le bail signé.

De ce fait, un avenant au bail permet au cabinet d'infirmiers d'intégrer les locaux au 01^{er} novembre 2024 avec un départ de loyer au 01^{er} novembre 2024.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant au bail de location avec le cabinet d'infirmiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant au bail de location aux infirmiers proposé ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 25 NOV. 2024

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/124 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS 3-5 ANS DU POLE ENFANCE JEUNESSE AU PROFIT
DE L'ASSOCIATION « LES PETITS PAS NOGENTAIS »**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAULT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : 6 – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : 7 – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le Président expose à ses collègues qu'il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'une salle de l'accueil de loisirs 3/5 ans

située dans les locaux du Pôle Enfance Jeunesse, entre la Communauté de Communes du Perche et l'association « Les petits pas nogentais ».

Cette convention définit la nature et les conditions d'utilisation des locaux et des installations mis à disposition.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et pourra être reconduite tacitement chaque année.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de mise à disposition des locaux et installations.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'une salle de l'accueil de loisirs 3-5 ans du Pôle Enfance Jeunesse au profit de l'association « Les petits pas Nogentais » proposé ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

25 NOV. 2024

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/125 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES -
OPERATION RAVALEMENT DE FACADES**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : 6 – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : 7 – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Les Comités techniques du 13 juin et du 13 septembre 2024 ont statué sur les demandes de subventions des propriétaires conformément aux prescriptions et aux devis déposés.

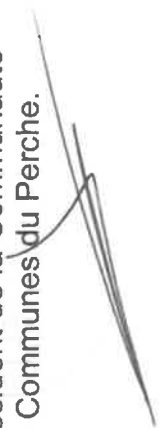
Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions selon le tableau présenté ci-dessous.

N° dossier	Propriétaire	Travaux	Adresse projet	Montant travaux éligible HT (€)	Subvention CDC (€)				Date agrément comité technique
					Tx %	Subvention	Plafond	Montant à payer	
24OF03	Monsieur GREARD Thierry	Ravalement de façade – piquetage et enduit à la chaux et sable – Réparation de la corniche et des encadrements à la chaux et poudre de pierre	17, rue BRETONNERIE 28400 NOGENT-LE-ROTROU	13 766,62 €	25	3 000,00	3 000,00	3 000,00	13/06/2024
24OF04	Madame BORNET Odile	Ravalement de façades – piquetage de l'enduit et enduit à la chaux – reprise des encadrements en pierre	25, rue de Nazareth 28400 NOGENT-LE-ROTROU	11 501,91 €	25	2 875,48	3 000,00	2 875,48	13/06/2024
24OF05	SCI LES PETITES HAIES	Ravalement avec piquetage et enduit à la chaux - réparation des encadrements en pierre	13, rue Marie Thibault 28330 AUTHON-DU-PERCHE	11 039,00	25	2 759,75	3 000,00	2 759,75	13/06/2024
24OF06	Madame MILON Fabienne	Ravalement de façades	17, avenue Pierre et Marie Curie 28330 AUTHON-DU-PERCHE	9 450,00	25	2 362,50	3 000,00	2 362,50	13/06/2024
24OF07	Monsieur ROQUE Léonel	Ravalement avec piquetage et enduit à la chaux- changement des pierres de taille des encadrements	08, rue de Rhône 28400 NOGENT-LE-ROTROU	12 955 €	25	3 238,75	3 000,00	3 000,00	13/09/2024

24OF08	Monsieur TUFFREAU Emmanuel	fenêtres et porte d'entrée. Mise en peinture des volets. Sur façade nord : piquetage et enduit à la chaux. Réfection de la corniche et des chaînes d'angles en pierre de taille	33, rue Gouverneur 28400 NOGENT-LE- ROTROU	25 760,40 €	25	6440,10 €	4 000,00	4 000,00	13/09/2024
24OF09	Monsieur LEGUAY Xavier	Sur partie basse de la façade : piquetage et enduit à la chaux changement des pierres de taille des encadrements de fenêtres et de la porte d'entrée.	52, rue Saint- Laurent 28400 NOGENT-LE- ROTROU	3 050,50 €	25	762,50	3 000,00	762,50 €	13/09/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité, de valider ces propositions et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents y afférents.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/126 – PRESENTATION DU RPQS ET DU RAPPORT D'ACTIVITE
2023 SUR L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 32 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : 6 – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : 7 – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Vu l'article L.2224-5 du CGCT qui stipule qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif doit être rédigé,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche en date du 04/07/2007, compétente en matière d'assainissement non collectif,

Considérant que ce rapport doit être transmis aux communes membres de l'EPCI, qui doivent-elles-mêmes le présenter à leur conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, ledit rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Perche (<http://www.cc-perche.fr/l'assainissement-non-collectif.html>), Le Président présente au Conseil Communautaire le RPQS et le Rapport d'Activité 2023 du Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Communauté de Communes du Perche,

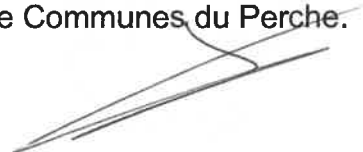
Le contrôle réglementaire des installations arrivant à échéance des 10 ans a permis de diagnostiquer 43 installations.

Les diagnostics immobiliers sont en baisse avec 41 diagnostics pour vente immobilière (-34,9%).

Le service d'Eure-et-Loir Ingénierie a instruit 46 dossiers de demande d'urbanisme au cours de l'année 2023 soit une baisse de 36,1% par rapport à 2022 (72 dossiers). Enfin, les contrôles de réalisation d'un nouveau système d'Assainissement Non-Collectif sont en baisse (12 en 2019 ; 17 en 2020 ; 25 en 2021 ; 38 en 2022 ; 25 en 2023).

Le Conseil communautaire, prend acte, de la communication de ces rapports et de leur mise en ligne sur le site <https://www.services.eaufrance.fr> ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Perche.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/127 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE
TERRITOIRE D'ENERGIE 2023**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2023 de Territoire d'Energie d'Eure-et-Loir transmis par courrier à la Communauté de Communes.

Ce rapport retrace les actions et avancées dans le domaine de la durabilité énergétique, conformément aux objectifs de réduction du recours aux énergies fossiles et de diminution des consommations d'énergies.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, prend acte, de la présentation aux conseillers du rapport d'activité 2023 de Territoire d'Energie.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **25 NOV. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Vice-Président délégué mentioned in the text above.



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/128 – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE
PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION 28**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Perche a mandaté par délibération (N° 20 du 29 mars 2024) le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Président expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir a communiqué à la Collectivité les résultats du marché, attribué à la compagnie CNP Assurances avec le courtier RELYENS, la concernant :

AGENTS CNRACL				
(lister les propositions avec les risques couverts, le niveau de remboursement des IJ, les franchises et les taux)				
Option	Risques assurés	% indemnités journalières	Franchise	Taux au 01/01/2025
1	Décès – AT/MP – CLM/CLD – TPT	-----	-----	2.80 %
2	Décès – AT/MP	-----	-----	1.42 %
3	Décès – AT/MP – CLM/CLD – MO – Mat 15 jours de franchise en MO	-----	15 jours	5.67 %

Ces taux sont garantis deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

AGENTS IRCANTEC		
Risques assurés	Franchise	Taux au 01/01/2025
AT/MP – MO – CGM – Maternité /adoption / paternité / accueil de l'enfant	10 J par arrêt en MO	1,09%

Ces taux sont garantis trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Par ailleurs, plusieurs services sont inclus dans le contrat proposé par l'assureur et le courtier.

Quant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, il apporte aux collectivités et établissements adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire son assistance administrative et son expertise (voir convention jointe en annexe). En contrepartie, la CDC verse au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir **des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée.**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **DE prendre acte** des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire 2025-2028.

✓ **D'adhérer** audit contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les catégories de personnels suivants :

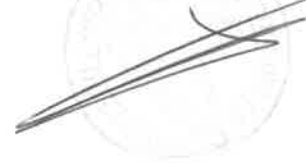
- **Agents CNRACL** pour les risques suivants : (lister les risques et le taux retenu en fonction des options proposées) :
Risques Décès / Accident de travail / Maladie Professionnelle / Congé de Longue Maladie / Congé de Longue Durée
au taux : **2.80 %**
La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire (TBI) et la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
- **Agents IRCANTEC** pour tous les risques, au taux de **1,09 %** avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.
La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire (TBI) et la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

✓ **DE prendre acte** que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir **des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée** et **autorise** le Président à signer la convention de gestion jointe en annexe.

✓ **DE Noter** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.

✓ **D'autoriser** le Président à signer ledit contrat d'assurance dans les conditions sus énoncées et tout document s'y rapportant.

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/129 – CREATION DE DEUX EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET
(5h30) DE CONDUCTEUR DE CAR SCOLAIRE EN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE – Service Transports**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Considérant qu'en raison des besoins du service pour faire face ponctuellement au remplacement de certains agents absents, il y a lieu de créer 2 emplois pour faire

face à un accroissement temporaire d'activité à 5h30 hebdomadaires pour assurer les missions de conducteur de car scolaire uniquement en période scolaire.
Ces agents assureront les fonctions de conducteur de car scolaire au sein du service Transports.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- 1) De créer, à compter du **1^{er} décembre 2024**, **2 postes** non permanent sur le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} relevant de la catégorie C à **5 heures 30 minutes par semaine** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois dans les conditions susvisées,
- 2) D'autoriser le Président à signer les contrats de recrutement
- 3) De fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents sera fixée entre le premier et le dernier échelon de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, (le cas échéant) assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

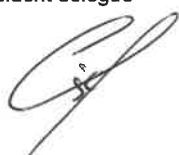
Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **25 NOV. 2024**

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 novembre 2024 à 18 heures 30

**N°14-11-2024/130 – CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ASSISTANT
DE GESTION RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DU SERVICE COMMUN
MUTUALISE**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, Président, en date du huit novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle du Conseil municipal d'Authon-du-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Nicole DELASSAU, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON

Absents : **6** – Guillaume CARAYON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : **7** – Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Rudy BUARD à Jean-Albert BASSOULET, Catherine CATESSON à Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Béatrice LIZIARD à Jean-Claude DORDOIGNE, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU,

Secrétaire de séance : Martine CARRE-AVELINE

Compte tenu de la charge de travail au sein du Service Commun Mutualisé, il convient de renforcer l'équipe et de créer un poste d'Assistant de gestion des Ressources Humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- 1) **De créer**, un emploi permanent d'Assistant de gestion des Ressources Humaines au sein du Service Commun Mutualisé dans le cadre d'emplois des Rédacteurs (Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe, Rédacteur principal de 1^{ère} classe) (catégorie B) ou Adjoints administratifs (Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint administratif de 1^{ère} classe) (catégorie C) territoriaux à temps complet en raison des besoins du service

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Assurer le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires
- Gestion des dossiers du personnel
- Gestion des emplois et des compétences
- Elaboration de la paie
- Accueil physique et téléphonique des agents

- 2) **D'Autoriser** que cet emploi soit éventuellement être pourvu par un contractuel :

- 3) **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet

Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 25 NOV. 2024

25 NOV. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

